

## Annexe 5 – Fiche à compléter pour la transformation de licences

### DEMANDE DE TRANSFORMATION D'UNE LICENCE PASSEPORT VOILE OU D'UNE LICENCE TEMPORAIRE EN LICENCE CLUB FFVOILE

Conformément au Règlement Intérieur de la FFVoile Art 73, « lorsqu'une personne souhaite, au cours de la même année civile, transformer une licence passeport voile ou une licence temporaire voile en licence club FFVoile, elle devra uniquement acquitter à cette occasion la différence entre le coût d'une licence passeport voile ou d'une licence temporaire voile, d'une part, et celui d'une licence club FFVoile, d'autre part ».

Pour bénéficier de cette ristourne, le Club devra renseigner et renvoyer par mail au service Licences [licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr) les informations ci-dessous :

**N° du club demandeur :**

**N° de licence :**

**N° du passeport voile ou de la licence temporaire :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Sexe :**

**Né(e) le :**

---

**Attention :**

Tout document incomplet ne pourra être traité.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72